

BUDGET COMMUNAL 2019

Rapport tel que prévu par l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale



Xavier Dubois, Bourgmestre, en charge des Finances

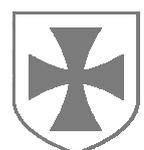
1 ■ Introduction

Le projet de budget 2019 initial qui est soumis au Conseil communal constitue un exercice essentiellement technique qui vise à permettre de garantir la continuité des services offerts à la population et à répondre aux besoins essentiels en matière d'investissements.

En effet, ce projet de budget n'intègre pas, à ce stade, les impacts des politiques nouvelles qui seront mises en œuvre par la nouvelle majorité. Un travail de fond, en collaboration avec l'ensemble des services de l'administration, est nécessaire afin de définir de manière précise les moyens à mobiliser pour la mise en œuvre de ces nouveaux choix. Ce travail de fond, qui sera réalisé dans le cadre de l'élaboration de la Déclaration de Politique Générale (DPG) de la nouvelle majorité, aboutira dans le courant du premier trimestre 2019. Dans la foulée, une première modification budgétaire sera présentée au Conseil afin d'intégrer les premiers éléments de la nouvelle DPG.

Cette DPG sera portée par la volonté forte de développer une réelle vision à long terme pour Walhain. Le développement durable, intégrant l'économie, le social, l'environnement et la culture sera au cœur de cette vision à long terme. Ce développement durable doit guider chacune de nos décisions et ce, de manière pragmatique. Il doit s'intégrer dans toutes les politiques qui seront mises en œuvre.

Par ailleurs, nous nous engageons à faire chaque année le point sur le niveau de mise en œuvre de notre DPG au moment de la présentation des comptes communaux. Ceci permettra de mettre davantage en lumière cet exercice qui constitue l'acte par excellence par lequel nous rendons compte de la manière dont nous mettons en œuvre le mandat que la population nous a confié !



2. Budget ordinaire 2019

Au service ordinaire, le résultat de l'exercice propre présente un solde positif de 410.185,89 € et le résultat estimé des exercices antérieurs présente un solde positif de 303.443,99€. Le boni cumulé s'élève donc à 713.629,88 €.

Recettes ordinaires exercice propre	8.923.553,43 €
Dépenses ordinaires exercice propre	8.513.367,54 €
BONI exercice propre	410.185,89 €
Recettes globalisées ordinaires	9.226.997,42 €
Dépenses globalisées ordinaires	8.513.367,54 €
Boni avant prélèvements	713.629,88 €
Prélèvements	410.185,89 €
BONI général	303.443,99 €

Dans le cadre de ce projet de budget 2019, il est proposé, à ce stade, de prévoir une affectation du boni à l'exercice propre au fonds de réserve ordinaire. En effet, l'objectif du nouveau Collège est d'affecter les moyens excédentaires dégagés à l'ordinaire au financement de politiques nouvelles, soit directement au travers du budget ordinaire (nouvelles dépenses et réduction de la fiscalité), soit par une alimentation du fonds de réserve extraordinaire.

Cet exercice d'affectation des moyens excédentaires dégagés à l'ordinaire ne peut cependant être réalisé dans le cadre du budget initial 2019. En effet, ce travail ne pourra être réalisé de manière précise qu'une fois la Déclaration de politique générale (DPG) du nouveau Collège adoptée. Comme précisé en introduction, cette DPG sera présentée au Conseil dans le courant du premier trimestre 2019. Une modification budgétaire, intégrant les premiers éléments chiffrés de cette DPG, sera proposée au Conseil dans la foulée.

a) Les dépenses ordinaires :

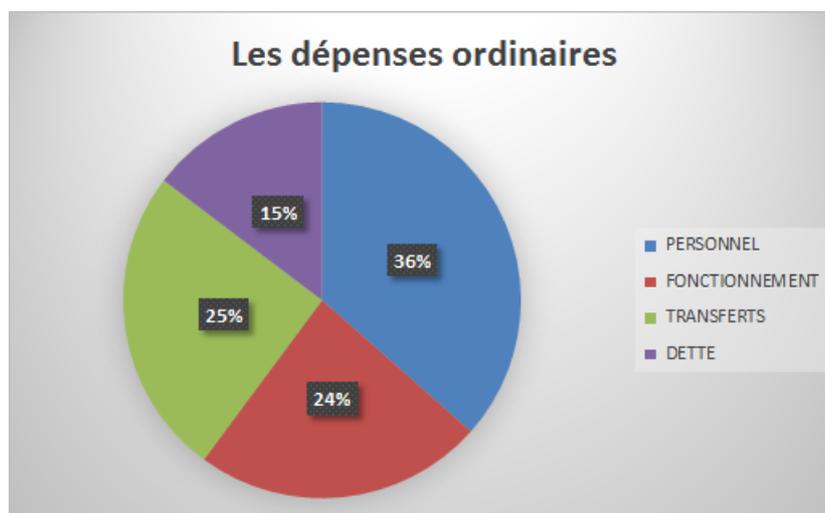
Les **dépenses ordinaires** sont de 4 types :

- les dépenses de personnel: elles assurent chaque année le salaire ainsi que tous les éléments liés à la rémunération, à temps partiel ou complet, du personnel communal ;
- les dépenses de fonctionnement: elles vont évidemment de pair avec le poste précédent et permettent de couvrir l'activité courante des services communaux;
- les dépenses de transferts destinées, pour l'essentiel, au CPAS, aux zones de Police et de Secours ;



- les dépenses de dette qui, très logiquement, servent exclusivement au remboursement des dettes de la commune: charges d'intérêts et tranches annuelles des capitaux à rembourser des emprunts contractés par la commune.

Le total des dépenses ordinaires s'élève à **8.513.367,54 €**.



Dépenses de personnel, de fonctionnement et de dette :

	MB1/2018	Budget 2019	%
Personnel	2.736.337,64	3.110.587,71 €	113,68%
Fonctionnement	2.184.402,64	2.007.732,68 €	91,91%
Dettes	1.246.159,86	1.247.801,48 €	100,13%

La majoration des dépenses de personnel de 13,68 % s'explique essentiellement par :

- l'intégration des prévisions relatives aux engagements prévus dans le plan d'embauche (remplacement de la responsable du service du personnel, engagement d'un agent administratif complémentaire, engagement de deux saisonniers) ;
- l'intégration des évolutions barémiques et de l'indexation attendue des salaires ;
- la prise en charge, en année pleine, des engagements réalisés en 2018 (juriste et préposés à la garderie).

En matière de dépenses de fonctionnement, la diminution observée est principalement due aux efforts réalisés en matière de maîtrise des différents coûts de fonctionnement des services de l'administration. Cependant, il faut relever que cette prévision est encore largement supérieure aux dépenses de fonctionnement actées dans le cadre du compte 2017 (1.418.808,01 €). Une analyse approfondie de cet écart devra être menée.

Différentes dépenses nouvelles sont déjà intégrées dans ce projet de budget afin de permettre la prise en charge de frais qui pourraient intervenir dès le début de l'année :

- Opération « Fruits et légumes dans les écoles » : 4.000 € ;
- Participation citoyenne (budget participatif, volontariat et fournitures techniques) : 10.000 € ;
- Plan de gestion différenciée : 15.000 € ;
- Fournitures techniques pour la lutte contre les inondations par coulées boueuses : 5.000 € ;
- PALE (Programme d'actions locales pour l'énergie) : 2.000 € ;

- Actions de sensibilisation à l'environnement et aux économies d'énergie : 4.000 €. Par ailleurs, une enveloppe de 10.000 € est prévue afin de prendre en charge une mission d'accompagnement à la mise en œuvre des recommandations de l'audit actuellement en cours.

Principales dépenses de transfert :

	MB1/2018	Budget 2019	%
CPAS	948.474,25 €	1.012.001,48 €	106,70%
Zone de Police	571.403,00 €	571.403,00 €	100,00%
Zone de Secours	298.484,51 €	327.723,52 €	109,80%

Les montants des dotations aux Zones de Police et de Sécurité sont les montants communiqués par ces entités. On constate, comme attendu, que la dotation à la Zone de Secours continue à progresser.

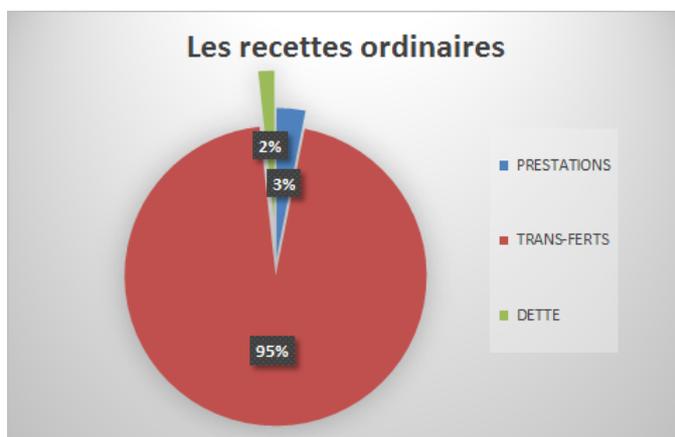
En ce qui concerne le CPAS, sa dotation augmente de 63.527,23 €. Cette augmentation est essentiellement liée à l'indexation des salaires et à l'intégration, en année pleine, des traitements du personnel engagé ou dont le temps de travail a été majoré pendant l'exercice 2018 (assistante sociale, agent administratif et aide familiale).

b) Les recettes ordinaires :

Les **recettes ordinaires** sont de 3 types :

- les recettes de prestations comprennent les revenus générés par les prestations des services communaux, les locations de salles, les activités scolaires refacturées aux parents, ...
- les recettes de transferts sont essentiellement constituées de l'ensemble des taxes et redevances en provenance des ménages ainsi que des subsides provenant des pouvoirs supérieurs à titre d'aide à l'action de la commune (le Fonds des communes pour l'essentiel) ou à certaines activités de celle-ci (par exemple, le personnel de l'enseignement subventionné);
- les recettes de dette sont constituées, entre autres, d'intérêts perçus sur les capitaux placés.

Le total des recettes ordinaires **s'élève à 8.923.553,43 €**. Les ressources principales de la Commune sont les recettes de transfert.



	Budget 2019
Recettes IPP	3.521.404,07 €
Recettes P.I.	2.066.532,33 €
Fonds des communes	1.093.286,59 €

La prévision des recettes relatives aux centimes additionnels à l'Impôt des personnes physiques est en majoration de 195.648,62 € par rapport à la modification budgétaire 2018. En ce qui concerne les centimes additionnels au Précompte immobilier, la majoration est de 184.858,62 €. En ce qui concerne le Fonds des communes, la majoration, essentiellement liée au mécanisme d'indexation du Fonds, s'élève à 46.737,16 €.

3 ■ Budget extraordinaire 2019

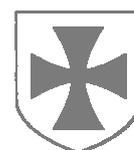
Le service extraordinaire se clôture par un résultat **à l'équilibre**, chaque projet inscrit en dépenses étant strictement compensé par une recette équivalente.

Recettes extraordinaires exercice propre	1.550.000,00 €
Dépenses extraordinaires exercice propre	2.025.479,96 €
Exercice propre (avant prélèvements)	-475.479,96 €
Prélèvements	475.479,96 €
Exercice propre (après prélèvements)	0,00 €
Recettes globalisées extraordinaires	2.025.479,96 €
Dépenses globalisées extraordinaires	2.025.479,96 €
BONI général	0,00 €

a) Les dépenses extraordinaires :

Les **dépenses extraordinaires** se répartissent, quant à elles, en 3 catégories :

- les dépenses d'investissement : investissements réalisés pour la commune (réfection des voiries, acquisition de matériel, véhicules, etc.) ;
- les dépenses de transferts qui servent, par exemple, à aider nos fabriques d'église dans leurs travaux divers;
- les dépenses de dettes qui s'assimilent, par exemple, à des libérations de participations d'égouttage (InBW).





Les investissements prévus pour l'année 2019 sont les suivants :

Objets	Montants
INBW - libération participations égout prioritaire Grand Rue	€ 2.054,91
Honoraires restauration La Forge (splt)	€ 29.482,07
INBW - libération particip. égouttage prioritaire Trichon Abbessse PT2010-2012	€ 2.103,52
(sple)Aménagement rond-point carrefour Maïeur, Cure, Pont Valériane	€ 22.354,79
INBW - libération particip. égouttage rue de la Sucrierie	€ 1.934,67
Travaux rénovation F.E. Ste Thérèse (complément)	€ 800,00
Acquisition de mobilier bureau	€ 4.000,00
Acquisition de matériel informatique	€ 10.000,00
Acquisition de mobilier scolaire	€ 3.000,00
Equipement hangar communal (matériel divers)	€ 40.000,00
Acquisition panneaux bornes incendie (hydrant)	€ 50.000,00
Acquisition véhicule camionnette voirie	€ 40.000,00
Réfection voiries diverses 2019/bail entretien	€ 150.000,00
Dalles de béton 2019	€ 150.000,00
Plan d'Investissement Communal - PIC 2019-2021	€ 1.200.000,00
Aménagement sécuritaire dévoiement dans l'entité (jardinières)	€ 40.000,00
Honoraires aménagement ancien bâtiment école C.F. Nil	€ 60.000,00
Ureba - aménagement SAS entrée maison communale	€ 145.000,00
Mise en conformité des salles communales aux normes de sécurité Fenil	€ 30.000,00
Tvx rénovation église St Vincent St Martin	€ 29.750,00
Entretien ouvrage d'art communal au Val d'Alvau	€ 15.000,00
TOTAL	€ 2.025.479,96

Le budget extraordinaire proposé intègre, à ce stade, pour l'essentiel :

- les dépenses « classiques » inscrites de manière récurrente (acquisition de mobilier, de matériel pour le fonctionnement des services, réfection des voiries, dalles de béton, ...);
- les dépenses en lien avec la poursuite des projets précédemment décidés ou initiés (égouttage, restauration de la Forge, carrefour du Pont Valériane, honoraires d'aménagement du bâtiment de l'ancienne école de Nil, Aménagement du sas d'entrée de la maison communale, mise en conformité du Fenil, ouvrage d'art au Val d'Alvaux, ...);
- la prévision de dépenses du nouveau Plan d'Investissement Communal;
- une première enveloppe visant l'acquisition de panneaux pour l'identification des bornes incendie.

Cette dernière ligne constitue une première réponse à la problématique de l'identification et de l'entretien des hydrants. Un travail important doit être mené en la



matière afin de disposer d'un réseau fonctionnel et suffisamment développé pour assurer la mise à disposition de moyens de lutte contre l'incendie efficaces.

En ce qui concerne le Plan d'Investissement Communal, l'enveloppe inscrite au présent projet de budget a été déterminée en tenant compte du montant de la subvention obtenue dans le cadre de la programmation précédente, du taux de subventionnement majoré par la Région wallonne (de 50 % à 60 %) ainsi que des obligations en matière de prévisions de dépenses (entre 150 % et 200 % du montant octroyé).

Le budget extraordinaire fera également l'objet d'une modification à court terme afin d'y intégrer les premiers projets de cette nouvelle mandature qui seront précisés dans le cadre de la Déclaration de Politique Générale. Différents projets, déjà prévus précédemment, seront également intégrés après détermination précise des modalités de mise en œuvre, comme l'extension/rénovation du centre sportif, ou après confirmation de leur faisabilité réglementaire, comme l'acquisition de radars répressifs. Enfin, des moyens seront prévus en matière de gestion différenciée et d'aménagement et de verdurisation des cimetières.

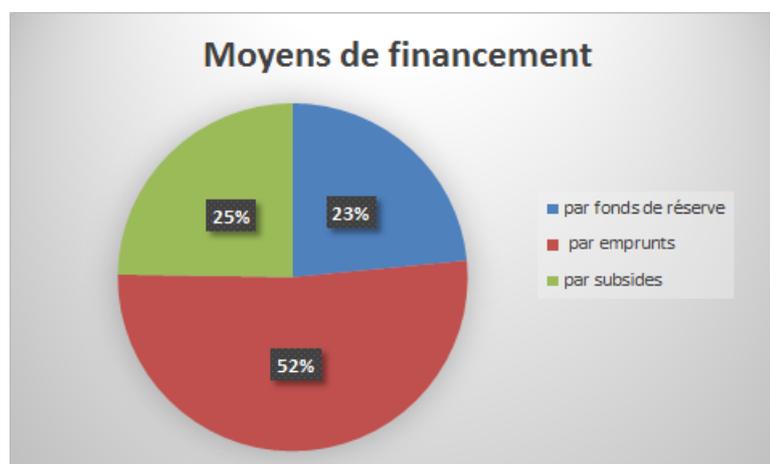
b) Les recettes extraordinaires :

Les **recettes extraordinaires** proviennent de 3 sources bien distinctes :

- les recettes de dette qui sont constituées des sommes empruntées par la commune auprès des organismes financiers pour assurer ses dépenses;
- les recettes de transfert composées des subventions émanant de pouvoirs supérieurs ;
- les recettes d'investissement constituées des fonds propres de la commune ou d'une partie du service ordinaire qui aurait été spécialement affectée à l'usage du service extraordinaire.

Les investissements inscrits au budget initial 2019 seront financés de la manière suivante :

- Fonds de réserve : 475.479,96 € (23%)
- Emprunts : 1.048.572,00 € (52%)
- Subsidés : 501.428,00 € (25%)



Au niveau du financement par l'emprunt, plusieurs évolutions sont intégrées dans la circulaire de la Région wallonne sur l'élaboration des budgets communaux pour l'exercice 2019 en ce qui concerne la balise d'emprunt :

- la balise sera dorénavant évaluée sur la durée de la mandature, celle-ci est donc, de ce fait, rendue pluriannuelle ;
- le montant de la balise est revu à la hausse pour toutes les communes (de 180€ à 200 €/habitant/an pour les communes qui ne sont pas sous plan de gestion).

Avec un montant de **156,06€/habitant/an**, la balise d'emprunt imposée par la circulaire est donc respectée. L'intégration du montant global du PIC 2019-2021 et la prévision de son financement par emprunt à hauteur de 748.572,00 € impactent de manière importante le calcul du respect de la balise d'emprunt. Cependant, pour rappel, ce montant porte en fait sur 3 exercices. En ramenant le montant de l'emprunt prévu pour le PIC en base annuelle, le niveau d'emprunt/habitant/an retombe à **86,93€**. Par ailleurs, la part d'emprunt dans le financement des investissements sera amenée à évoluer en fonction de l'octroi potentiel de différents subsides. Enfin, la mise hors balise de certains emprunts sera analysée.

4 ■ Etat des fonds de réserves

L'évolution des fonds de réserves tenant compte des mouvements intégrés dans le projet de budget 2019 est la suivante :

Intitulé	Disponible fin 2017	Disponible présumé fin 2018	Dotation prévue au budget 2019		Utilisation prévue au budget 2019	Solde présumé fin 2019
			Prélèvement du service ordinaire	Prélèvement du service extraordinaire		
Fonds de réserve ordinaire	763 879,05	1 263 879,05	410 185,89	0,00	0,00	1 674 064,94
Fonds de réserve extraordinaire	865 922,23	722 567,11	0,00	0,00	475 479,96	247 087,15
TOTAL	1 629 801,28	1 986 446,16	410 185,89	0,00	475 479,96	1 921 152,09

En intégrant l'alimentation du fonds de réserve ordinaire de 500.000,00 € prévue au budget 2018, l'alimentation actuellement prévue au projet de budget 2019 de 410.185,89 € et l'utilisation prévue, à ce stade, du fonds de réserve extraordinaire en 2019, **les moyens mis en réserve sont estimés, fin 2019, à 1.921.152,09 €.**

L'affectation de ces moyens mis en réserve sera déterminée en application de la Déclaration de Politique Générale de la nouvelle majorité. **Ces moyens seront utilisés de manière maîtrisée afin de répondre aux attentes et aux besoins des Walhinoises et des Walhinois, en intégrant les principes du développement durable qui guideront chacune de nos décisions !**

